



Résiliation de formation a distance

Par **ninette_1962**, le **10/07/2013** à **22:25**

Bonsoir,

J'ai envoyer une demande de résiliation dans les délais de moins de 3 mois pour une formation a distance car les cours ne correspond pas à mes attentes, et je risque de perdre mon travail en septembre, donc si je ne peu plus payer, je résilie avant la date butoir.

La conseillère, me dis que je devrais payer les 30% cash ce qui représente dans les 700 euros, alors que je lui ai dit toucher que 800 euros.

Que faire?....Merci pour votre réponse.